

La France a peur de ses souffrances

par Marc-André Cotton

Résumé En silence et dans l'ignorance quasi-générale, le Parlement français veut normaliser l'exercice de la psychothérapie. Cette décision est un exemple qui montre comment les humains peuvent renforcer la cuirasse défensive qu'ils opposent à leur libération.

Le 8 octobre 2003, le médecin Bernard Accoyer, député de Haute-Savoie et vice-président de l'Union pour la majorité présidentielle (UMP), a fait voter à l'Assemblée nationale un amendement à l'article 18 du projet de Loi sur la politique de santé publique. Celui-ci stipule : «*Les différentes catégories de psychothérapies sont fixées par décret du ministre chargé de la santé. Leur mise en œuvre ne peut relever que de médecins psychiatres, ou de médecins et psychologues ayant les qualifications requises par ce même décret.*» (1)

L'amendement a été adopté sans consultation préalable des «*milieux intéressés*», par la demi-douzaine de députés présents dans l'hémicycle au moment du vote, selon la technique dite du «*chevalier parlementaire*» qui permet de faire passer sans débat, au sein d'une loi de plus grande envergure, des dispositions sujettes à controverse. La Loi d'ensemble a été approuvée le 14 octobre par l'Assemblée nationale, à première lecture, par 335 voix contre 181, l'UMP favorable au projet disposant d'une majorité absolue. Le Sénat devrait confirmer cette décision en décembre.

Psychiatisation

À première vue, l'amendement Accoyer ressemble à un formidable «*auto-goal*» : les universités françaises n'assurent aucune formation professionnelle de psychothérapie et, de leur propre aveu, préféreraient déléguer ces filières à des organismes privés (2). De plus, selon la Fédération française de psychothérapie (FFdP), cette disposition devrait creuser de deux à trois milliards d'euros annuels le déficit de la Sécurité sociale et accentuer la consommation de produits psychotropes pour laquelle la France est déjà première mondiale (3). En effet, cette accréditation ouvre la voie au remboursement des consultations psychothérapeutiques, mais limitera en même temps ces dernières à des actes approuvés par le corps médical.

En outre, fidèle à l'esprit de la corporation dont il est issu, l'amendement définit les psychothérapies comme des outils utilisés «*dans le traitement des troubles mentaux.*» Il ne fait aucun cas des nombreuses personnes qui consultent parce qu'elles traversent des difficultés existentielles et qu'elles ont besoin d'écoute : deuil, traumatismes, crise conjugale, conflit professionnel ou simplement désir de se libérer de souffrances familiales. Avec une telle disposition, il est à craindre que l'exercice de la psychothérapie ne se réduise bientôt au rôle d'auxiliaire de la psychiatrie.

Peur des «*sectes*»

Derrière l'amendement Accoyer se profile donc une volonté de normaliser la «*déviance*» que représente pour ses auteurs l'expression de la souffrance psychique, avec pour conséquence un renforcement du pouvoir médico-pharmaceutique sur l'ensemble de la société. En effet, une fois adoptée par le Sénat, la disposition n'encadrera pas seulement le titre de psychothérapeute, mais surtout son champ d'activité. Concrètement, toute relation d'aide visant à soulager une personne présentant des symptômes pouvant être qualifiés de «*troubles mentaux*» - ce qui fait beaucoup de monde - pourrait tomber sous le coup d'un délit d'exercice illégal de la psychothérapie.

Le consentement collectif, tacitement nécessaire à l'exercice de ce contrôle social, est imposé en deux temps, par une technique de manipulation désormais bien rôdée (a) diabolisation et discrédit des pratiques jugées déviantes, notamment par l'évocation d'un risque de «*dérive sectaire*», et (b) prétention affichée de protéger une population présentée comme «*particulièrement fragile*» (4). Selon le quotidien *Libération*, par exemple, la société actuelle serait «*ivrée à une espèce de vulgate psy, qui se revendique souvent comme une explication du monde. Au risque de voir une profession discréditée par une bande incontrôlée de faux prophètes et de vrais marchands de soupe.*» Parallèlement, des associations proches des milieux anti-sectes apparaissent et dénoncent les «*pseudo-psychothérapeutes qui emploient des techniques extrêmement dangereuses pouvant déstabiliser des gens en 24 heures.*» Dans le même temps, des universitaires s'inquiètent de voir les étudiants en psychologie chercher en dehors de la faculté des outils et des pratiques leur permettant de mener à bien leurs entretiens thérapeutiques «*ce sont le plus souvent des écoles privées, des écoles de pensée, qui vont former des gens adeptes de théories auxquelles ils sont parfois complètement inféodés.*» (5)

Effet de miroir

En réalité, cette unanimité de façade est l'expression même d'un mécanisme collectif de défense contre l'anxiété opposée à l'évolution des mentalités. Face à la nécessité de remettre en cause les fondements de leurs thérapeutiques, notamment sous la pression d'une part non négligeable de leur clientèle potentielle, les gardiens du Temple médical éprouvent le besoin compulsif de renforcer la structure dans laquelle ils s'enferment. Ils gèrent ainsi la culpabilité de ne pas accueillir leurs souffrances en conscience et projettent leurs propres stratégies de refoulement sur les supports de leur choix.

N'osant ouvrir les yeux sur la sujétion dans laquelle les tiennent les industriels de la pharmacie, ils accusent leurs adversaires de mercantilisme ou de prosélytisme. Ne pouvant suspecter leurs maîtres de les avoir inféodés aux dogmes de la science, ils se persuadent que des «*sectes*» les manipulent et qu'il faut réagir. Par un effet de miroir, ils tentent ainsi de focaliser à l'extérieur d'eux-mêmes l'immense terreur d'avoir dû renoncer à leur sensibilité d'enfant et endosser les mensonges de leurs éducateurs.

Terreur du Père

Mais le malaise est bien plus profond et concerne l'ensemble de la collectivité. Lorsqu'un groupe humain ne reconnaît pas l'existence d'un processus naturel de libération, il ne peut que réagir à l'émergence de ses souffrances par un besoin compulsif d'en renforcer le refoulement. Dans ces conditions, il devient impératif d'élire une figure paternelle à laquelle le groupe délèguera la tâche de faire échouer ce processus.

Les représentants du pouvoir se prêtent d'autant plus volontiers à cet exercice destructeur que l'action de se libérer de la souffrance implique la remise en cause de la structure de refoulement et de compensation qu'ils imposent depuis des siècles à travers l'ordre social. Ainsi s'explique la panique dans laquelle se trouvent les psychothérapeutes eux-mêmes, et leurs difficultés à faire valoir ensemble la reconnaissance de leur fonction sociale. Ils sont terrorisés devant l'interdit imposé par la toute puissance du Père sur l'expression de la souffrance de l'enfant. N'ayant pas reconnu et accueilli cette terreur en eux-mêmes, ils acceptent l'interdit paternel par fidélité à leur éducation et se contentent d'aménager les conséquences de son refoulement.

Marc-André Cotton

© 11/2003 - M. A. Cotton – www.regardconscient.net

- (1) Amendement No 336, troisième rectification, au projet de Loi sur la politique de santé publique, Assemblée nationale, 8.10.03.
- (2) Dans un rapport datant du 1.7.03, l'Académie nationale de médecine elle-même suggère «*l'université ne pouvant se charger de telles formations, celles-ci pourraient être réalisées au sein d'organismes privés liés à l'université par convention.*»
- (3) Lire la prise de position de la FFdP sur son site, *La Psychothérapie française en péril*, <http://www.psychotherapie.asso.fr>.
- (4) Propos de Bernard Accoyer, Assemblée nationale, 8.10.03.
- (5) Propos cités par *Libération*, 25.10.03.